



Institut
EGA

Le multilatéralisme onusien à l'épreuve de la Covid-19 : comment la crise sanitaire est-elle en train de transformer la façon de penser et de travailler des Nations unies ?

Célia Chambelland

*Chargée de mission auprès de la Direction Générale
Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*

Juin 2020

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur

© Tous droits réservés, Paris, Institut d'Études de Géopolitique Appliquée, 2020.

Comment citer cette publication :

Célia Chambelland,

« Le multilatéralisme onusien à l'épreuve de la Covid-19 : comment la crise sanitaire est-elle en train de transformer la façon de penser et de travailler des Nations unies ? », Institut d'Études de Géopolitique Appliquée, 21 juin 2020.

Institut d'Études de Géopolitique Appliquée

31 Rue de Poissy 75005 Paris

E-mail : contact@institut-ega.org

Site internet : www.institut-ega.org

Sommaire

Introduction – P. 2

Un multilatéralisme rendu essentiel par la crise sanitaire mondiale – P. 4

Réinventer le système de coopération : un multilatéralisme d'une nouvelle nature – P. 7

Plateforme essentielle dans la lutte contre la pandémie et ses conséquences : les Nations unies en première ligne – P. 9

Quelles nouvelles formes pour ce multilatéralisme ? – P. 11

Conclusion – P. 16

La pandémie liée au nouveau coronavirus provoque des conséquences désastreuses tant au niveau économique que social. Mais s'il est un domaine où son effet reste incertain, il s'agit du système multilatéral. L'étude de l'impact de la pandémie sur le multilatéralisme est intéressante en raison de son ambivalence. En effet, si cette crise sanitaire rappelle d'une part l'interdépendance des États et le besoin de coopération au niveau international, elle a d'autre part mis en avant des comportements isolationnistes consistant à remettre en cause le système multilatéral (avec de fortes critiques à l'égard des Nations unies) et ses normes.

Cette ambivalence a trouvé une résonance dans l'appréhension des activités onusiennes, puisque si les Nations unies sont apparues comme l'une des seules institutions mondiales (ou organisations internationales) capables de créer un élan de réponse commune à cette crise sanitaire mondiale, cette dernière a aussi braqué tous les projecteurs sur l'organisation victime d'attentes surdimensionnées, cristallisant ainsi tous les reproches allant de son illégitimité à son inefficacité.

Si les critiques à l'encontre du système multilatéral tel que nous le connaissons aujourd'hui se sont multipliées depuis plusieurs années, cette crise, en raison de son caractère unique, offre un contexte idéal pour que son plaidoyer soit entendu.

Dans cette croisade contre le « multilatéralisme », une formule qui renvoie essentiellement aux institutions de *Bretton Woods*, les arguments sont axés autour de deux principales idées. D'abord le sacrifice des droits de l'Homme au profit de la croissance économique et, aussi, la prévalence de structures de gouvernance obsolètes, bureaucratiques et inefficaces qui exacerbent les déséquilibres de pouvoir à l'échelle mondiale.

C'est dans ce contexte tumultueux qu'a eu lieu le 24 avril 2020 la « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix » (proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 12 décembre 2018

et célébrée pour la première fois le 24 avril en 2019), à l'occasion de laquelle les déclarations se sont multipliées sur le sujet. Une opportunité pour envisager les évolutions à venir pour le système multilatéral mondial.

Ces déclarations furent axées sur les cinq points suivants. D'abord, le constat selon lequel nous vivons aujourd'hui dans un monde interconnecté et donc interdépendant qui rend le multilatéralisme, quel que soit sa forme, essentiel. Puis la centralité de la question de la légitimité des Nations unies, intrinsèquement liée à des considérations de financement et de communication. Finalement, pour ce qui relève de l'évolution du multilatéralisme, ces déclarations ont souligné l'opportunité représentée par les nouvelles technologies qui devraient accompagner une nouvelle forme de « multilatéralisme en réseau » plus inclusif et axé sur le développement social et soutenable.

I. Un multilatéralisme rendu essentiel par la crise sanitaire mondiale

Les inquiétudes quant à la remise en question des bienfaits du multilatéralisme se multiplient au sein des Nations unies. Ainsi, Cecilia Cannon, conseillère académique pour l'ONU et rédactrice du rapport ONU75¹ est revenue sur ce recul du multilatéralisme en évoquant qu'au « niveau mondial, nous voyons cela lorsqu'un désaccord entre les États membres est rapidement qualifié d'échec ou de recul du multilatéralisme, plutôt que comme un élément nécessaire de celui-ci. Et, au niveau local, nous assistons à une polarisation croissante au sein des sociétés ». Elle a ajouté que « malgré notre connectivité, nos mondes et nos visions du monde deviennent de plus en plus restreints, et nous constatons une intolérance, un discours de haine et une division en hausse au sein de nos sociétés ».

Dans sa déclaration du 24 avril 2020, le Secrétaire général Antonio Guterres a fait écho à cette inquiétude en rappelant qu'en ces temps de crise sanitaire mondiale, le travail des Nations unies était plus que jamais nécessaire. Il a souligné qu'au regard des récentes actualités internationales et des replis isolationnistes de plusieurs États, cette crise pourrait en effet dégénérer en une crise mondiale des droits de l'Homme tant les discriminations vis-à-vis des plus vulnérables et les conséquences de la pandémie dans le monde tendent à recouvrir, plus que jamais, l'ensemble des raisons d'être du système des Nations unies (santé, paix, sécurité, développement, alimentation, éducation, habitat, environnement, culture, information, etc.)².

Le président de l'Assemblée générale, Tijjani Muhammad-Bande, l'a rejoint sur ce point en rappelant au cours d'une conférence organisée par l'*International Peace Institute* à l'occasion de cette journée du multilatéralisme, que la crise liée à la COVID-19 mettait à l'épreuve notre

¹ « En pleine crise du Covid-19, la coopération internationale plébiscitée par l'opinion publique », 20 avril 2020, ONU info. En ligne : <https://news.un.org/fr/story/2020/04/1067052>

² Jérémie Mercier, Secrétaire général adjoint et Trésorier de l'Association française pour les Nations Unies (AFNU), 26 avril 2020. En ligne : <https://www.afnu.fr/note>

système de gouvernance mondiale en rappelant l'importance du respect du droit international et de la Charte des Nations unies établissant une responsabilité mutuelle. Les pandémies transcendent les frontières nationales. En ce sens, il est plus que jamais nécessaire d'être en mesure de s'appuyer sur des organisations internationales légitimes et efficaces. Ainsi, selon lui, cette crise souligne le caractère indispensable de l'ONU et l'importance de rester fidèles aux bases fondamentales de cette institution, à savoir l'État de droit, la justice et le développement durable. Dans ce contexte, il a renouvelé l'appel à un cessez-le-feu général effectué par le Secrétaire général un mois auparavant, en insistant sur la priorité de l'accès de chacun aux soins et à de la nourriture en quantité suffisante.

Pour cela, il convient de mettre en place une action générale et coordonnée contre l'épidémie au risque d'assister, impuissants, à de nouvelles vagues de contaminations avec les graves conséquences que cela entraînerait. Aucun État n'est en mesure de faire face, seul, à une telle épidémie, bien que certains d'entre eux soient mieux équipés et préparés que d'autres pour y apporter des solutions.

Le document publié par le Secrétariat Général, « *COVID-19 and Human Rights : We are all in this together* »³, à la veille de ladite journée revient sur le besoin de coopération, particulièrement en cette période singulière. Dans ce cadre, ce dernier souligne la nécessité que les États développés viennent en aide aux pays en difficulté, notamment dans le maintien du respect des droits de l'Homme.

Pour cela, il promeut une coopération internationale ainsi que des politiques souples en matière de propriété intellectuelle, afin de pouvoir accéder aux dernières technologies et aux recherches sur les potentiels traitements, y compris un futur vaccin, afin de vaincre cette menace. Le traitement et les vaccins doivent être considérés comme un bien public mondial. De même, les

³ COVID-19 and Human Rights: We are all in this together, 23 Avril 2020, Secretariat des Nations Unies. En ligne : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_human_rights_and_covid_23_april_2020.pdf

Les systèmes statistiques nationaux sur les effets de la COVID-19 doivent collaborer au niveau mondial pour fournir un maximum de données dans le but de comprendre l'ampleur de la pandémie. Il recommande une coopération transfrontalière, en prenant des mesures en vue de la fourniture de soins de santé universels, une collaboration dans la mise au point d'un vaccin et d'un traitement contre la pandémie, l'accélération du commerce et du transfert de fournitures et d'équipements médicaux essentiels, y compris les équipements de protection individuelle pour les travailleurs de la santé et les autres travailleurs de première ligne.

C'est dans cette optique que l'Assemblée Générale a adopté deux résolutions dans le courant du mois d'avril. Le 2 avril 2020 fut adoptée la résolution « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) » ([A/RES/74/270](#)), réitérant l'attachement de cet organe à la coopération internationale et au multilatéralisme puis appelant l'ensemble de la communauté internationale à collaborer pour faire face aux conséquences sociales, économiques, financières et sanitaires dévastatrices. Quelques semaines plus tard, elle a adopté la résolution [A/RES/74/274](#), visant à une coopération internationale afin d'assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19. Cette résolution réaffirme notamment le droit de toute personne, sans distinction, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. En outre, elle encourage les États membres à accroître le financement de la recherche-développement de vaccins et de médicaments ainsi qu'à renforcer la coordination, notamment avec le secteur privé, afin que soient développés, fabriqués et distribués rapidement des diagnostics, des médicaments antiviraux, des équipements de protection individuelle et des vaccins, dans le respect des objectifs d'efficacité, de sécurité, d'équité et d'accessibilité. Le tout à un coût raisonnable.

II. Réinventer le système de coopération : un multilatéralisme d'une nouvelle nature

Outre les déclarations des membres des Nations unies, cette demande du respect du multilatéralisme émane de la population mondiale elle-même. L'ONU a ainsi lancé plus tôt dans l'année 2020 l'initiative UN75 (dans le cadre de son 75ème anniversaire) afin de réaliser une consultation internationale sur les attentes de la population pour les années à venir. La publication des premiers résultats de cette dernière a fait ressortir l'importance accordée par les participants (de tous groupes d'âges et niveaux d'éducation) à la coopération et solidarité internationales. Selon cette consultation, cette coopération doit adopter une approche ascendante dans l'élaboration des solutions, en créant des partenariats mondiaux, des plateformes de coopération et de partage des connaissances plus efficaces. Cette coopération doit également permettre la participation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des groupes vulnérables à l'élaboration des politiques et à la prise de décision. Les idées proposées par les répondants du monde entier pour renforcer la coopération internationale comprennent notamment des partenariats plus efficaces avec la société civile et le secteur privé.

Une idée qui est également apparue centrale dans le « Call for action »⁴, effectué par Antonio Guterres le 23 avril 2020. Selon lui, le multilatéralisme de demain doit être plus fort et plus inclusif, plus en réseau, en plaçant les droits de l'Homme au centre de ses préoccupations. Les institutions des droits de l'Homme doivent être au cœur de ce rassemblement. En tant que seul organe universel au monde à traiter des questions de sécurité, de développement, d'aide humanitaire et de droits de l'homme, les Nations unies ont une responsabilité particulière en ces temps de crise. Une idée qu'il a renouvelée lors de sa déclaration à l'occasion de la journée du

⁴ « The Highest Aspiration A Call to Action for Human Rights, 2020 ». En ligne : https://www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/The_Highest_Asperation_A_Call_To_Action_For_Human_Right_English.pdf

multilatéralisme⁵. Il a ainsi rappelé que le multilatéralisme ne consiste pas uniquement à faire face à des menaces communes, mais qu'il s'agit également de saisir des opportunités communes. Cette crise représente une opportunité de reconstruire avec des bases plus solides que par le passé, en visant des économies et des sociétés inclusives et durables.

Or, il ne suffit pas de proclamer les vertus du multilatéralisme. Il est nécessaire de continuer à montrer sa valeur ajoutée et l'adapter à l'évolution des temps. Ce multilatéralisme en réseau permettrait de renforcer la coordination entre toutes les organisations multilatérales mondiales mais également les organisations régionales. Ce multilatéralisme inclusif serait fondé sur une interaction profonde avec la société civile, les entreprises, les autorités locales et régionales et les autres parties prenantes avec un accent particulier sur les jeunes.

C'est dans cette dynamique qu'a été créée il y a plus d'un an, le 2 avril 2019, l'Alliance pour le multilatéralisme sous l'impulsion du Ministre des Affaires étrangères allemand Heiko Maas et son homologue français Jean-Yves Le Drian. Ce réseau supra-régional d'États a pour objectif de maintenir et développer un ordre international fondé sur des règles et des valeurs communes⁶. Son activité poursuit deux buts principaux : d'une part montrer que les États soutenant le multilatéralisme et attachés aux Nations unies restent majoritaires et, d'autre part, créer un réseau souple d'États, prêts à soutenir des initiatives de coopération internationale renforcée, à former des coalitions de soutiens et à générer du consensus dans les débats internationaux⁷.

⁵ Antonio Guterres, 24 avril 2020, United Nations. En ligne : <https://www.un.org/en/observances/Multilateralism-for-Peace-day>

⁶ <https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-fr/actualites-nouvelles-d-allemande/01-Politiquefederale/-/2333770>

⁷ « Le multilatéralisme, une méthode efficace et nécessaire » et « L'Alliance pour le multilatéralisme : pour une coopération internationale renouvelée », Représentation Permanente de la France au sein des Nations Unies, Site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En ligne : <https://onu.delegfrance.org/Le-multilateralisme-une-methode-efficace-et-necessaire>

III. Plateforme essentielle dans la lutte contre la pandémie et ses conséquences : les Nations unies en première ligne

Comme rappelé par le président de l'Assemblée Générale, la véritable valeur ajoutée des Nations unies durant cette crise est qu'elle constitue une plateforme unique en rassemblant 193 États. Il est donc indispensable de trouver un moyen de rester en contact. Pour faire face à cette situation sans précédent, il a souligné certaines actions inédites de l'ONU comme le briefing conjoint qui a été organisé par l'Assemblée avec le Secrétariat Général, le président du Conseil de Sécurité et de l'ECOSOC. Mais aussi les différentes mesures mises en place pour maintenir les réunions et la prise de décision (procédure de silence, vote en ligne, etc.).

Bien conscient des limites de l'ONU et du bienfondé de certaines critiques qui lui sont adressées, il a également développé la question des réformes nécessaires (il a déclaré y dédier son mandat) qui se reflètent dans la crise actuelle. Bien que l'objectif immédiat doit être de lutter contre le danger, il conviendra également de travailler sur les conséquences à long terme, en prévision d'un éventuel effondrement économique et, sur un autre terrain, les manifestations de haine.

Pour cela, il est essentiel que l'ONU conserve (ou retrouve) sa légitimité en s'adressant « à tous » et en œuvrant pour leur bien-être. Selon lui, il convient de structurer les conversations de façon à ce que les individus aient le sentiment que l'institution soit « la leur ». Pour cela, il est important de rappeler pourquoi les Nations unies ont été créées et ce que serait le monde sans l'ONU. Questionné sur l'éventuelle disparition de l'ONU, il a expliqué que selon lui, eu égard au contexte mondial, l'Organisation est difficilement remplaçable et cela mènerait probablement à une situation dans laquelle on essaierait de créer une copie de cette dernière. La question de la communication est donc centrale, afin de mieux connecter le travail de l'ONU aux vies individuelles, pour leur redonner confiance dans le système.

Pour adresser cette question de légitimité et donc d'efficacité (qui est au centre du débat) il convient de se pencher non seulement sur les capacités techniques mais aussi sur les ressources financières. Les Nations unies sont ainsi victimes de l'augmentation, d'année en année, du nombre de pays qui ne s'acquittent plus de leur contribution. À titre d'exemple, les États-Unis doivent actuellement 1,055 milliards de dollars à l'institution qui a ainsi atteint cette année son déficit le plus important depuis sa création. L'organisation va donc mettre en place des mesures d'austérité en commençant par le budget alloué aux missions de maintien de la paix, qui représentent de loin les coûts les plus importants⁸.

Afin de renouer ce lien avec la population, les Nations unies ont présenté début mai 2020 leur nouvelle stratégie de communication. Cette stratégie s'appuie sur les trois objectifs prioritaires présentés par le Secrétaire général Antonio Guterres, à savoir : combattre le virus, s'attaquer à son impact social et économique dévastateur et poursuivre les actions de l'agenda 2030 ainsi que la feuille de route des objectifs de développement. Dans ce cadre, cette nouvelle stratégie vise à créer un storytelling dans lequel tout un chacun peut se retrouver.

Cette stratégie s'inscrit également dans la volonté de lutter contre le fléau de la désinformation en ces temps de crise. Pour cela, les Nations unies vont multiplier les formats de médias utilisés pour diffuser l'information en ayant recours aux médias externes, réseaux sociaux de l'ONU, son site d'information, sa plateforme vidéo ainsi que son site web officiel. Dans cette optique, les Nations unies ont accru leur engagement sur les réseaux sociaux notamment *via* la création d'un compte Tik-Tok pour atteindre un public plus jeune. De façon paradoxale, si l'ONU n'a jamais été autant la cible de critiques, son contenu d'information n'a jamais eu une telle audience.

⁸ « Cinquième Commission : les États-Unis annoncent le paiement de la « majeure partie » de leurs arriérés avant la fin de l'année », site officiel des Nations Unies. En ligne : <https://www.un.org/press/fr/2019/agab4334.doc.htm>

À travers cette stratégie, l'ONU espère également modifier la façon dont les individus s'informent. Pour cela, la Secrétaire-Générale adjointe à la communication globale, Melissa Fleming, a présenté la nouvelle initiative en réponse à l'« infodémie » due à la Covid-19. Son objectif sera de promouvoir la science et la solidarité *via* le développement d'un label « verified ». Ce dernier consistera en un logo apposé sur des informations ayant fait l'objet d'une vérification. Cette initiative s'inscrit dans la volonté des Nations unies d'impliquer davantage le public puisque des volontaires vont être engagés dans ce cadre afin de vérifier les sources de ces informations.

IV. Quelles nouvelles formes pour ce multilatéralisme ?

La question qui se pose est donc de savoir comment les Nations unies vont-elles s'adapter et quels seront les nouveaux outils de ce multilatéralisme « à distance » ? Vont-ils perdurer après la fin de cette crise ?

Tijjani Muhammad-Bande a souligné le rôle essentiel que les nouvelles technologies jouent pendant la crise et vont jouer dans le futur, particulièrement dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Bien qu'elles présentent des limites telles que l'inégalité d'accès ou des risques de confidentialité, leur usage a augmenté de façon exponentielle avec, notamment, les réunions virtuelles en visioconférence.

La dernière réunion formelle en présentiel du Conseil de sécurité remonte au 12 mars 2020 et les quinze premiers jours de télétravail ont été le cadre d'âpres négociations pour permettre la prise de décision à distance. La délégation Russe s'opposait ainsi à la reconnaissance des visioconférences comme officielle sur la base d'arguments politiques (absence de traduction) et juridiques (la Charte prévoit que les décisions doivent être prises dans les locaux du siège des Nations unies).

Finalement, le Conseil de sécurité a pris des mesures à la fin du mois de mars de façon à ne pas interrompre les travaux en cours ainsi que son processus de

prise de décision, afin de pouvoir s'acquitter de son mandat. Ces décisions devaient s'appliquer jusqu'à la fin du mois d'avril mais au regard de la situation, ces dernières ont été prolongées jusqu'à la fin du mois de juillet. Comme expliqué dans la lettre du 27 mars 2020 du président du Conseil de sécurité⁹ de l'époque, Zhang Jun, adressée aux représentants des membres de ce dernier, le vote d'une nouvelle résolution est désormais soumis à une procédure très réglementée de vote à distance. Ainsi, cette procédure débute par une période de vote de 24 heures, durant laquelle le président du Conseil doit faire circuler une lettre avec le projet de résolution en annexe ainsi que sa traduction dans les six langues de travail de l'ONU, informant les membres que le projet de résolution sera soumis au vote. Les représentants permanents ou chargés d'affaires de chaque délégation doivent ensuite transmettre leur vote (pour, contre, abstention) et le cas échéant, une explication de vote, électroniquement, à la Division des affaires du Conseil de sécurité des Nations unies (SCAD). La Division en accuse réception, assure la confidentialité des votes pendant cette période et communique le résultat au Président du Conseil de sécurité à l'expiration de la période de vote de 24 heures. Toute délégation qui ne répond pas dans la période de vote de 24 heures est considérée comme absente du vote. Dans les 12 heures suivant la fin de la période de vote, le Président convoquera une vidéoconférence du Conseil pour annoncer le résultat du vote. Dans les trois heures qui suivent la fin de la période de vote, le Président distribue une lettre, énumérant le vote de chaque délégation et le résultat du vote à tous les membres du Conseil, aux États membres concernés et à la Division des affaires du Conseil de sécurité. Si le projet de résolution est adopté, la Division, après avoir reçu la lettre du Président, distribue cette résolution, datée et numérotée, à tous les membres du Conseil et aux États membres concernés. De ce fait, une résolution adoptée par cette procédure écrite aura le même statut juridique qu'une résolution adoptée en présence physique des membres dans la chambre du conseil.

⁹ « Letter dated 27 March 2020 from the President of the Security Council addressed to the Permanent Representatives of the members of the Security Council », S/2020/253. En ligne : https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2020_253.pdf

Les réunions se tiennent également à distance, là encore selon une procédure très précise. Le président du Conseil de sécurité fait une annonce au public et aux États membres, 24 heures à l'avance, concernant l'intention de programmer des vidéoconférences. Ce dernier peut inviter les États membres qui ne sont pas les membres du Conseil à participer à une telle vidéoconférence (à l'exception de celles annoncées comme fermées), lorsque les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés et qu'il n'y a pas les objections de tout membre du Conseil.

Afin de répondre aux inquiétudes des pays non-membres du Conseil de sécurité et des ONG sur le manque de transparence de ces réunions, le Conseil a publié début avril la « Décision informelle sur l'usage de visioconférence » qui précise que certaines sessions sont ouvertes et diffusées en direct lorsqu'elles concernent des informations d'utilité publique. De plus, pour optimiser la diffusion de l'information, le président du Conseil fera circuler dans les 48 heures suivant la réunion un document de compilation contenant les interventions des intervenants.

Du côté de l'Assemblée Générale, l'adaptation a été plus ardue puisqu'il était techniquement plus complexe de rassembler 193 États membres. Rapidement, l'option choisie pour le vote des décisions a été celle de la « procédure de silence »¹⁰. Selon cette méthode, le Président de l'Assemblée Générale peut faire circuler, après consultation du Bureau, les projets de décision à tous les États membres dans le cadre d'une procédure d'acceptation tacite, d'au moins 72h, si le silence n'est pas rompu, la décision est considérée comme adoptée. Cette procédure a également été prolongée jusqu'à la fin du mois de juillet¹¹. Le 23 avril 2020, cette procédure s'est vue enrichir d'options de vote à distance. Cette décision résulte de la nécessité de mener des élections particulièrement stratégiques en ce mois de juin. Le 17 juin 2020 se

¹⁰ Voir décision 74/544 "Procedure for taking decisions of the General Assembly during the Coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic", 24 mars 2020. En ligne : <https://www.un.org/pga/74/2020/03/24/procedure-for-taking-decisions-of-the-general-assembly-during-the-coronavirus-disease-2019-covid-19-pandemic/>

¹¹ Voir « Extension of the procedure for taking decisions of the General Assembly during the coronavirus disease (COVID-19) pandemic until the end of July 2020 » (A/74/L.72) », 15 juin 2020. En ligne : https://www.un.org/pga/74/wp-content/uploads/sites/99/2020/06/PGAs-letter-on-extension-of-dec.74_544.pdf

sont donc déroulées les premières élections de l'ONU avec distanciation sociale (chaque État ayant un créneau horaire dédié pour se rendre aux urnes) pour élire le prochain président de l'Assemblée générale, les cinq nouveaux membres non-permanents du Conseil de sécurité ainsi que les nouveaux membres du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) qui siègeront à partir du 1er janvier 2021.

Sur un plan positif, le passage aux plateformes virtuelles devrait mettre en évidence de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité des activités des Nations unies. En effet, beaucoup de ressources sont consacrées à des processus et des méthodes de travail qui se sont accumulés au fil du temps et qui, une fois établis, sont pratiquement impossibles à modifier. Le coronavirus pourrait être le catalyseur nécessaire pour réévaluer ces approches. La généralisation de l'usage des visioconférences permettrait non seulement des économies financières mais également une réduction de l'empreinte carbone.

Cependant, les affaires internationales et les réponses institutionnelles sont en grande partie influencées par les personnalités, les relations, le caractère des diplomates impliqués et ces évolutions ont tendance à réduire la portée des interactions personnelles. Or, cette dernière a une importance capitale dans les négociations. Selon Naureen Chowdhury Fink, conseiller politique principal en matière de lutte contre le terrorisme de la représentation permanente du Royaume-Uni auprès des Nations unies, le sens de l'intimité et de la délibération semble perdu à travers ces nouveaux outils¹².

De plus, la réduction du nombre de rencontres et discussions risque de réduire les Nations unies à un producteur de rapports et recommandations. Il est probable que des questions cruciales se perdent sans que les experts et les réunions où ils se retrouvent ne leur offrent un contexte propice. Si les activités de l'ONU se résument à la transmission de rapports sans aucune

¹² Naureen Chowdhury Fink, 6 avril 2020, International Peace Institute, en ligne: <https://theglobalobservatory.org/2020/04/diplomacy-at-un-in-time-of-coronavirus/>

discussion ou considération, l'expertise et la compréhension des questions seront réduites. Aussi, pour des raisons techniques, les réunions (ouvertes ou fermées) de tous les organismes de l'ONU ne proposent pas d'interprétation en simultané dans les six langues de travail de l'Organisation. Une situation qui nuit gravement au multilinguisme, pourtant essentiel pour les Nations unies. Pour cette raison, le groupe des ambassadeurs francophones ainsi que le groupe des amis de l'espagnol ont décidé de faire de cette question leur priorité durant la crise. Un courrier sur le sujet a donc été transmis le 13 mai 2020 au Secrétaire Général Antonio Guterres, afin de l'alerter sur le non-respect du multilinguisme à la fois durant les réunions mais aussi l'absence de traduction des informations publiées sur le portail e-delegate (plateforme de travail des représentations permanentes auprès des Nations unies), des rapports et documents du Secrétariat distribués en amont des réunions et enfin des documents de communications, tant internes qu'externes.

Conclusion

Cette crise va donc entraîner des changements sur long terme dans la façon de penser le multilatéralisme et de le mettre en application. Le défi sera d'établir de nouvelles façons de travailler, afin de remédier aux conditions structurelles qui ont conduit aux circonstances actuelles et de faire émerger un multilatéralisme plus inclusif. Néanmoins, ce changement s'appuiera sur l'expertise, les nombreux enseignements et bonnes pratiques dont les Nations unies jouissent aujourd'hui. En outre, si les interactions virtuelles permettront de traverser cette période et même d'offrir de nouvelles possibilités, elles s'appuieront souvent sur des relations qui ont été forgées grâce à des rapports personnels développés au cours d'échanges en présentiel.

Néanmoins, cette perspective du retour à la normale est encore lointaine alors que les Nations unies n'ont de cesse de repousser la date de rouverture du siège et de la reprise des réunions en présentiel. Pour l'heure, seul le personnel indispensable a la possibilité de se rendre sur place. Une décision historique a été prise concernant la sacrosainte « semaine de haut niveau » fin septembre qui joue pourtant un rôle crucial en déterminant les priorités mondiales pour l'année à venir. Cette dernière se tiendra pour la première fois en 75 ans de façon virtuelle avec un seul représentant par État autorisé dans la salle de l'Assemblée Générale.

Le multilatéralisme s'annonce être l'un des sujets prioritaires de l'ONU pour l'année à venir. Preuve en est la déclaration du prochain président de l'Assemblée Générale, Volkan Bozkir, haut diplomate turc, à l'occasion du dialogue informel avec les délégations, en vertu de laquelle la défense du multilatéralisme serait sa priorité durant la 75ème session et que la COVID-19 était un « rappel brutal de l'importance d'un multilatéralisme efficace et, en particulier, du rôle crucial de l'ONU et de ses agences ».